

Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Militärische Bauten, Waffen und Schiessplätze (BRG 10493)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Andrey, Georges

Citations préféré

Andrey, Georges 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Militärische Bauten, Waffen und Schiessplätze (BRG 10493), 1970*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 14.08.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Armée	1
Organisation militaire	1

Abréviations

Chronique générale

Armée

Organisation militaire

RAPPORT
DATE: 17.06.1970
GEORGES ANDREY

D'autres objets se rapportent encore au domaine de l'instruction. Un **nouveau règlement tactique de conduite des troupes**, «CT 69», a été publié; sa teneur essentielle consiste à donner à la défense un caractère toujours plus offensif (voir aussi MCF 10490). En septembre, le peuple et les cantons ont adopté l'article constitutionnel sur l'encouragement à la, gymnastique et au sport, disciplines qui faisaient partie jusque-là de l'entraînement militaire et qui en sont désormais indépendantes, bien que l'armée soit appelée à bénéficier indirectement de l'amélioration de la santé publique. **L'aménagement de plusieurs places d'armes et de tir** – citons celles d'Aarau (AG), Drogens (FR), Monte-Ceneri (TI) et Thoun (BE) – s'est poursuivi tandis que dans les Franches-Montagnes les communes qui avaient décidé en 1969 le rachat des terrains acquis par l'armée cherchent à y implanter une vaste station touristique. Dix-neuf officiers tués – il y eut aussi des victimes civiles – CHF 14 millions de dégâts, tel est le bilan pour l'armée de la catastrophe de Reckingen (VS) où la place de tir et une partie du village ont été emportées par une avalanche, imprévisible selon les autorités responsables. Il est question non seulement de reconstruire, mais encore de développer la place, comme il ressort du programme de construction 1970. Ce dernier, d'un montant de CHF 203 millions, a été voté par les Chambres en même temps que le programme d'armement.¹

1) BO CN, 1970, p. 398 ss.; FF, 1970, p. 549 ss.; Vät., 18.6.70; Lib., 6.7.70; GdL, 18.9.70; Bund, 18.9.70; Lb, 18.9.70; NZZ, 18.9.70.